



REGLEMENT DU CAMPING

Chers visiteurs et amis du Tournoi POPULAIRE du FC Orsières.

Comme chaque année nous offrons la possibilité aux visiteurs et aux participants une solution avantageuse de séjourner au camping.

Après avoir effectuée une réservation en ligne et avoir précisé le nombre de tentes réservées, elles peuvent être dressées à côté du terrain de tennis.

L'emplacement pour la durée de la manifestation (2 jours) est gratuit.

L'organisation assure les services suivants :

- Préparation de la zone camping
- Installation de deux zones « feu »
- Mise à disposition de bois de feu
- Mise à disposition de plusieurs EcoPoints pour le tri des déchets
- Fourniture par tente du matériel suivant (à retirer à la caisse principale) :
 - o Un règlement du camping
 - o Deux sacs poubelles

Pour des raisons de sécurité et pour éviter tous dégâts agricoles (ex : débris de verre) l'organisation du tournoi a décidé de mettre en vigueur les points suivants :

1. Seules les boissons dans un contenant plastique ont le droit d'être consommés sur l'aire de camping.
2. Les feux de camp sont interdits dans l'aire de camping. L'organisation du tournoi met 2 tonneaux à disposition prévus à cet effet.
3. Il est interdit de conduire tout type de véhicule dans l'aire de camping.
4. Aucune batterie d'alimentation de secours et de l'essence n'a le droit d'être utilisé.
5. Interdiction formelle de traverser le balisage de sécurité mis en place.
6. Le camping sauvage (en dehors du balisage) est strictement interdit et passible d'une dénonciation pénale.
7. Invitation à trier les déchets dans les EcoPoints mis à disposition (Verre et PET).
8. L'emplacement de tente doit être rendu propre.
9. Respect du voisinage et arrêt de toutes nuisances sonores entre 04h00 et 08h00.